



Rapport de gestion et sur le gouvernement d'entreprise

de la société SmartFr SCIC SA à capital variable

sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021

présenté à l'assemblée générale annuelle
du 29 juin 2022 à 14h00

Mesdames, Messieurs, cher-es sociétaires

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

Rapport de gestion

Exposé de la situation et de l'activité de la société sur l'exercice 2021

Au cours de l'exercice 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 9 226 628 € contre 9 637 130 € au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'établissent pour 2021 à 9 301 581 € contre 9 714 262 € l'année précédente.

Compte tenu de la structure des activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Autres achats et charges externes	3 136 665 €
Impôts et taxes	251 706 €
Salaires et traitements	6 286 190 €
Charges sociales	2 243 656 €
Dotations aux provisions	221 103 €

Le compte de résultats fait apparaître :

- Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, un résultat d'exploitation négatif établi à -3 195 267 € (contre -1 952 453 € en 2020). Au bilan (passif), le cumul de ces provisions s'établit à 581 k€ ;
- Les charges financières sont composées d'intérêts bancaires à hauteur de 1 k€, d'une dotation aux provisions pour dépréciation de créances rattachées à des participations à hauteur de 20 K€ et d'un abandon de créance pour 650 k€ au profit de GrandsEnsemble en contrepartie d'un abandon de créance de SmartBe à SmartFR d'un montant de 3,8 millions qui vient en produits financiers. Le résultat financier est de 3 179 888 euros.
- Les produits exceptionnels (109 k€) et les charges exceptionnelles (630.5 k€) concernent principalement une dotation pour le PSE à hauteur de 453 k€ et une dotation aux provisions de 95 k€ correspondante à des loyers des anciens locaux de SmartFr à La Grappe pouvant être perdus du fait de la procédure de sortie de crise dans laquelle se trouve InitiativesetCité. Le résultat exceptionnel négatif qui s'établit à - 521k€ cette année (contre -329 k€ l'année passée)
- En conséquence, après déduction de toutes charges, impôts, taxes, amortissements, charges financières et charges exceptionnelles, le résultat avant Impôt sur les Sociétés se solde par un résultat de - 536 690 € (contre -2 284 499 € en 2020).

L'exercice 2021 a été particulièrement marquée par une crise sociale au sein de la coopérative. La décision de Pôle emploi de radier les comptes employeurs de La Nouvelle Aventure coopérative associée de Smart et membre de l'UES pour lequel des fonctions supports étaient mutualisées, ainsi que l'arrêt de l'activité audiovisuelle (20% du CA) ont agi comme un poison lent au sein de l'entreprise.

A la crise économique a succédé une crise de sens et le conflit social s'est installé. Faisant au constat d'une défiance grandissante à l'égard de la direction, les conseils d'administration et la direction décident fin mai 2021 de renforcer l'autonomie de gestion de Smart en France en séparant les mandats de présidence et direction générale dans un premier temps puis en séparant la gérance mutualisée franco-belge. L'objectif : redonner du circuit-court et accroître la capacité de redressement de Smart en France.

Sous l'impulsion du conseil d'administration et de la présidente Caroline Senez, une nouvelle direction est mise en place pour négocier le soutien nécessaire de Smart Belgique au plan de continuation mis en place pour restructurer et redresser la situation de Smart en France. Ce plan voté par l'assemblée des sociétaires le 29 novembre 2021 prévoit un ensemble de mesures de réduction de charges visant un retour à l'équilibre pour 2023. Parmi ces mesures un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) qui vise la réduction des effectifs de manière à les mettre en cohérence avec le niveau d'activité de SmartFr ainsi que la fermeture des bureaux locaux très dépendants du spectacle vivant pour garder 3 implantations physiques et réalisé une économie de 300K€ annuel. Ce plan intègre également un volet de restructuration d'activités avec la création d'une nouvelle activité de portage salarial coopératif et la transformation de SmartFr en structure faitière mutualisant les fonctions supports au profit de ses coopératives et structures associées de gestion de contrat. Présenté au conseil d'administration de Smart en Belgique, le plan prévoit le soutien de SmartBe suivant :

- Un abandon de compte courant à hauteur de 3,8 millions permettant un produit exceptionnel venant combler une part des pertes de 2021
- Un apport complémentaire d'1,5 millions d'euros étalé sur 2022 et 2023 conditionné au bon redressement de la situation
- Un étalement des « intercos » c'est-à-dire des facturations liées à la mutualisation des équipes support sur 3 ans pour un montant d'1,4 millions

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le rapport d'activités présente ces faits et événements, ainsi que les perspectives 2022. Les principaux événements survenus depuis la clôture sont "ouverture d'une procédure de redressement judiciaire auprès du tribunal de commerce de Lille le 28 février 2022 et la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

En effet, malgré le soutien de Smart Belgique, le refus d'étalement de la dette sociale à hauteur de 900K€ auprès d'Audiens et des tensions de trésorerie liées à un processus de recouvrement de créances manquant d'efficacité, la coopérative s'est trouvée en état de cessation des paiements imposant cette mesure de protection.

L'année 2022 sera pleinement consacrée au redressement de la coopérative avec l'accélération de la mise en œuvre d'un plan de réduction de charges important et la mise en œuvre des éléments de restructuration pour la SCIC. Pour parvenir à impulser ces changements, l'énergie sera portée à rétablir les conditions de la confiance avec toutes les parties prenantes de la SCIC, ses sociétaires membres, salariés permanents et partenaires. Une série de séminaires et d'ateliers seront mis en place à l'issue d'une consultation des membres au cours du deuxième semestre, avant le déploiement d'une nouvelle activité. La réduction des effectifs et le retour de Smart à une taille adaptée à son activité seront l'occasion de repenser en profondeur son organisation et transiter d'une organisation cloisonnée par direction fonctionnant en silo vers une organisation plus collective et coopérative centrée sur ses membres.

Rappel des résultats des cinq derniers exercices

Année	Résultat
2016	- 852 651 euros
2017	- 1 032 415 euros
2018	- 686 748 euros
2019	- 1 370 327 euros
2020	- 2 284 499 euros

Prêts consentis à des tiers

Les prêts consentis par la société à des tiers sont : NÉANT

Filiales – participations – participations croisées

Société	Montant participation	Commentaire
TRIPLE A PRODUCTIONS	49 parts sociales pour un montant total de 2 450 € ; le capital détenu s'établit à 49%	
LA NOUVELLE AVENTURE	49 parts sociales pour un montant total de 2 450 € ; le capital détenu s'établit à 49%	
SMARTFR PRODUCTION DE SPECTACLES	50 parts sociales pour un montant total de 762 € ; le capital détenu s'établit à 10%	
UN GOUT D'ILLUSION	100 parts sociales pour un montant total de 5 000 € ; le capital détenu s'établit à 9,28 %	
UES INITIATIVES ET CITE	304 parts sociales pour un montant total de 15 200 € le capital détenu s'établit à 20,54%	
CREDIT COOPERATIF	capital détenu à hauteur 2 715 €	
GRANDS ENSEMBLE	3.171 parts sociales pour un montant total de 89.430 €	
COOPANAME	32 parts sociales pour un montant total de 800 €	
OXALIS	60 parts sociales pour un montant total de 960 €	

Prise de contrôle

Néant

Cession d'actifs significatifs

Néant

Évolution du sociétariat

Au 31/12/21 le sociétariat se décompose comme suit :

Catégorie	Montant du Capital	% de détention	Nb de parts	Droits de vote (nb de personnes)	% de vote
1 – Coordinateur.rices d'activités	756 270,00 €	8,97%	25 212	8 433	95,70%
2 – Utilisateur.rices ou occasionnel.les	2 160,00 €	0,02%	72	28	0,31%
3 – Employeur.ses utilisateur.rices du service Gestion de Contrat	33 300,00 €	0,39%	1 110	281	3,19%
4 – Salarié.es permanent.es de la SCIC	38 670,00 €	0,45%	1 289	51	0,45%
5 – Client.es des projets	0,00 €	0,00%		0	0,00%
6 – Partenaires représentatif.ves du secteur	6 150,00 €	0,07%	205	2	0,02%
7 – Partenaires sur les territoires	12 300,00 €	0,14%	410	3	0,03%
8 – Partenaires professionnel.les et qualité.es	27 300,00 €	0,34%	956	11	0,12%
9 – Partenaires économiques	7 549 950,00 €	89,58%	251 665	1	0,01%
Total	8 426 100,00 €	100,00%	280 919	8 810	100%

Soit 610 parts de plus pour les porteurs de projet « PP » pour 18 300 euros et 65 parts de plus pour les sociétaires de GDC

Rappel des dividendes distribués

Au cours des trois derniers exercices la société n'a pas procédé au versement de dividende.

Dépenses non déductibles fiscalement

Aucune dépense non déductible fiscalement n'est à déclarer pour cette année.

Activités polluantes et à risque

Au regard de la nature de son objet social, la société ne mène aucune activité polluante ou à risque

Observations du comité sociale et économique

La consultation du CSE sur le rapport de gestion est en cours.

Contrôle du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes a procédé aux contrôles et vérifications prévues par la loi. Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport général. Son rapport sur les conventions réglementées sera présenté en assemblée générale. Son mandat de 6 années prend fin lors de l'assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2025.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultats sous forme des comptes sociaux figurent en annexe.

Affectation du résultat

Le conseil propose d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à – **536 690 €** de la manière suivante :

- Bénéfice/déficit de l'exercice : – **536 690 €**
- En totalité au compte « report à nouveau »

Gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la SCIC :

Liste des mandats d'Emily LECOURTOIS (Présidente Directrice Générale de SmartFR à compter du 09/02/2022) :

Directrice Générale (depuis décision du CA du 03/11/2021)	
Grands Ensemble (France)	Société Coopérative (SCOP SA)
Administratrice	
UR SCOP Hauts-de-France	Administratrice
La Nouvelle Aventure	Administratrice
Initiative et Cité	Administratrice

Les autres mandataires sociaux n'ont pas d'autres mandats déclarés (non visés par l'art L.225-1 C. Com) et représentations hormis Smart.

Conventions réglementées entre mandataires d'une société mère et ses filiales

Le rapport de gestion doit mentionner les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieurs à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (code de commerce - art. L. 225-37-2 à L. 225-37-5).

Ce rapport est établi par le Commissaire aux Comptes et sera remis et lu à l'occasion de l'assemblée générale.

Délégations

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Non concerné



Résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 29 juin 2022

A l'occasion des assemblées générales ordinaire et extraordinaire, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions suivantes :

Ordre du jour et résolutions de l'AGO :

- Ratification des entrées au sociétariat
- Approbation des comptes de l'exercice 2021 et décharge aux administrateurs et administratrices;
- Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes
- Affectation du résultat de l'exercice 2021 et situation des capitaux propres;
- Distribution de dividendes;
- Capital social au 31 décembre 2021 et valeur des parts sociales;
- Indemnités des administrateurs-trices ;
- Composition du conseil d'administration
- Point sur les perspectives d'évolution et de poursuite d'activité ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Restant à votre disposition pour tous renseignements, nous vous remercions de votre attention et vous invitons à statuer sur l'ordre du jour des Assemblées Générales Ordinaire.

Pour le conseil d'administration, La
présidente,

Emily LECOURTOIS